

« *Courrier électronique professionnel : il demeure urgent de préciser la loi* ».

Communiqué
du
Comité de soutien à Gil Schmitt
ex DGS de la Ville Douarnenez

14 Janvier 2010

arrêt de la Cour d'Appel de Rennes

Le courriel « re : Budget 2005 » était bien professionnel !

La Cour d'Appel de Rennes a rendu son arrêt le 14 janvier 2010. Elle infirme le jugement de première instance du Tribunal correctionnel de Quimper du 17 juillet 2008 et prononce la relaxe de Gil Schmitt, ex-Directeur Général des Services de la Ville de Douarnenez dans l'affaire du courriel « RE : Budget 2005 ».

Gil Schmitt remercie les mille personnes qui ont contribué à l'action du Comité de soutien pour obtenir ce premier résultat vers une clarification législative des courriels à l'entreprise.

Gil Schmitt, le Comité de soutien remercient le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT), l'Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT – Services Publics et l'UGICT – CGT pour leurs soutiens efficaces, ainsi que la « Lettre du Cadre Territorial », « la Lettre du CIDEFE » et la revue « l'Elu d'aujourd'hui » pour leurs engagements forts et leurs contributions pour faite connaître cette affaire.

Le Comité de soutien va maintenant poursuivre l'action pour obtenir l'adoption et la promulgation d'une loi définissant le « courrier électronique professionnel ».

Il propose de se transformer en Comité d'action dans ce but.

Vous pouvez adresser vos messages et vos commentaires à soutien.gil.schmitt@orange.fr

Pour contacter le Comité de soutien :
Guylaine Piquet : piquet.guylaine@orange.fr
Jean-Charles Dionisi : jch.dionisi@wanadoo.fr

Ce communiqué est à diffuser sans retenue largement autour de vous.